

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 10 : décembre 2016

Situation au 30 septembre 2016

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ de l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). Les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de septembre 2016, puisqu'ils ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année.

Cinq nouveaux régimes (régimes des clercs de notaires, agents des industries électriques et gazières, militaires, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, professions libérales) sont intégrés en 2016 à cette publication. Elle couvre à présent à 93% du champ des régimes obligatoires de sécurité sociale de base, à l'exception de celui des retraites de la fonction publique de l'État qui n'est pas inclus dans le champ des ASSO. La fiche 3.1 du rapport à la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport à la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication consolide les comptes des branches maladie et AT-MP ainsi que ceux de la branche vieillesse et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Comme cela avait été le cas précédemment, les publications relatives à l'exercice 2016 intègrent un certain nombre de modifications par rapport aux précédents exercices. Ainsi, les charges liées au non recouvrement, qui figurent en minoration des produits, sont désormais prises en compte mensuellement et non plus uniquement en fin d'année.

Des retraitements complémentaires ont également été opérés afin de mieux refléter les charges mensuelles des organismes, notamment en ce qui concerne les dépenses relatives à la tarification à l'activité pour la branche maladie. Enfin, de nouveaux régimes entrent dans le champ de la publication (CNRACL, CNIIEG, CNAVPL, CNMSS et CRPCEN). Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués sur les exercices 2014 et 2015 ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications précédentes.

Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre du pacte de responsabilité en 2016 et les changements d'affectation de recettes entre branches modifient le profil infra-annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices précédents.

Régime général, MSA, RSI, FSV et CADES

en milliards d'euros	2016	% évol.	Montant à fin Septembre		Sep-16 /	2016
	(p)*		2015	2016	Sep-15	pois
Solde du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	-7,4		-8,8	-5,3		
dont RG + FSV	-7,1		-6,7	-3,6		
dont MSA	-0,3		0,2	-0,9		
dont RSI	0,0		-2,3	-0,7		
Dépenses du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	403,5	0,6%	290,4	291,7	0,5%	72,3%
Prestations sociales	362,9	0,4%	269,2	271,3	0,8%	74,8%
Transferts	27,8	2,0%	14,4	13,6	-5,4%	48,9%
Charges de gestion courante	12,6	0,7%	6,8	6,7	-1,3%	53,0%
Autres charges	0,1	-7,2%	0,1	0,2	89,0%	109,0%
Recettes du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	396,1	1,5%	281,6	286,5	1,7%	72,3%
Cotisations sociales	216,5	1,1%	157,2	159,6	1,5%	73,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	4,0	18,5%	2,4	2,5	6,2%	63,3%
CSG	88,7	4,0%	61,9	64,0	3,3%	72,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	61,6	-2,4%	46,4	46,3	-0,3%	75,1%
Charges liées au non recouvrement	-2,3	-21,1%	-1,5	-1,6	5,1%	69,4%
Transferts	22,4	-0,9%	11,9	11,9	-0,1%	53,2%
Autres produits	5,2	12,5%	3,3	3,7	13,4%	72,7%
CADES - endettement net	-136,1	8,0%	-128,7	-138,5	7,6%	

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2016

Le solde du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI à fin septembre 2016 s'améliore par rapport à la même période de 2015, passant de -8,8 Md€ à -5,3 Md€.

Le produit des cotisations progresse à un rythme légèrement supérieur à la prévision pour l'année complète établie par la CCSS de septembre. En effet l'impact de la baisse des cotisations famille liée au pacte de responsabilité, entrée en vigueur au 1^{er} avril, monte progressivement en charge et n'est pas encore intégralement perceptible à cette période de l'année.

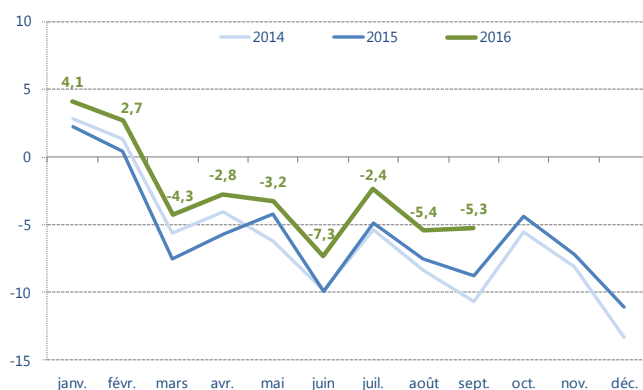
L'évolution des charges de prestations sociales, qui représentent 93% des dépenses, est légèrement supérieure à la prévision, avec une progression de 0,8% pour une prévision de +0,4%.

La dégradation du solde de la MSA et l'amélioration de celui du RSI par rapport à 2015, avant équilibrage par le régime général, viennent surtout des changements consécutifs à la mise en œuvre de la protection universelle maladie (PUMA), qui se traduit par une modification des modalités de répartition de la CSG maladie entre régimes, aboutissant à une diminution de recettes pour la MSA et une hausse pour le RSI.

La chronique des soldes mensuels est globalement cohérente avec celle de 2015 ; la légère dégradation du mois de mai reflète notamment la diminution de l'assiette de la contribution sociale de solidarité des sociétés (CSSS) décidée en LFSS pour 2016 et la stabilité du solde en septembre vient notamment d'un surcroît de remises conventionnelles sur les médicaments comptabilisé en septembre 2016.

L'endettement net de la CADES progresse de 7,6% ; cette évolution résulte d'une reprise de dette qui atteint 23,6 Md€ au 30 septembre 2016 soit le total du montant fixé par la LFSS pour 2016 d'où une évolution qui tend à se rapprocher de la prévision annuelle (+8%).

Régime général, MSA, RSI, FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV

en milliards d'euros	2016		Montant à fin Septembre		Sep-16 / Sep-15	poids 2016
	(p)*	% évol	2015	2016		
Total des dépenses	144,5	1,3%	105,8	107,3	1,4%	74,3%
Prestations sociales	134,2	1,7%	98,7	100,4	1,7%	74,8%
Transferts	8,3	-3,7%	6,0	5,9	-2,2%	71,4%
Charges de gestion courante	2,0	0,2%	1,0	1,0	-1,1%	0,0%
Autres charges	0,0	-36,2%	0,0	0,0	-18,0%	47,4%
Total des recettes	141,5	2,5%	101,9	105,0	3,1%	74,2%
Cotisations sociales	86,2	3,3%	61,2	63,1	3,1%	73,2%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,4	2,0%	0,9	1,0	1,3%	68,5%
CSG	9,5	-12,2%	8,0	7,3	-8,5%	76,7%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	25,7	9,0%	18,2	19,8	8,6%	77,1%
Charges liées au non recouvrement	-0,9	-0,2%	-0,5	-0,5	8,2%	56,0%
Transferts	19,4	-0,9%	13,8	14,2	2,3%	72,8%
Autres produits	0,2	10,1%	0,2	0,2	13,3%	107,4%
SOLDE	-3,0		-3,9	-2,3		
dont CNAV + FSV	-2,7		-2,7	-1,3		
dont MSA	-0,3		0,1	0,2		
dont RSI	0,0		-1,3	-1,2		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2016

Branches maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI)

en milliards d'euros	2016		Montant à fin Septembre		Sep-16 / Sep-15	poids 2016
	(p)*	% évol	2015	2016		
Total des dépenses	210,5	2,4%	148,2	151,3	2,1%	71,9%
Prestations sociales	192,2	2,2%	139,4	143,2	2,8%	74,5%
Transferts	10,5	7,4%	4,5	3,7	-16,8%	35,2%
Charges de gestion courante	7,6	0,4%	4,3	4,2	-1,7%	55,3%
Autres charges	0,1	-27,1%	0,0	0,1	n.s.	100,5%
Total des recettes	207,1	3,2%	145,6	149,4	2,6%	72,2%
Cotisations sociales	99,7	1,9%	72,0	73,6	2,3%	73,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,2	40,0%	1,1	1,2	10,2%	55,9%
CSG	69,1	9,1%	45,9	49,3	7,5%	71,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	29,3	-7,8%	23,3	21,9	-6,2%	74,7%
Charges liées au non recouvrement	-1,3	-24,3%	-0,8	-0,9	3,3%	67,9%
Transferts	3,8	-3,9%	1,4	1,1	-22,2%	28,4%
Autres produits	4,3	12,2%	2,8	3,1	12,0%	72,8%
SOLDE	-3,4		-2,5	-1,8		
dont CNAV + CNAV-AT	-3,4		-1,7	-1,2		
dont MSA	0,0		0,1	-1,1		
dont RSI	0,0		-1,0	0,4		

* : Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2016

La hausse des recettes, et notamment de celles du FSV, provoque un net redressement du solde de la **branche vieillesse** à la fin du troisième trimestre 2016.

Les prestations progressent à un rythme identique à celui retenu en prévision : 1,7% au 30 septembre 2016 par rapport à la même période de 2015.

L'évolution des recettes a été profondément modifiée par rapport à la publication du 2^e trimestre. En se rapprochant de la prévision annuelle (+2,5%), la progression de 3,1% observée à la fin du 3^e trimestre s'explique notamment par les changements d'affectation des recettes entre branches dont les calendriers de recouvrement peuvent présenter des différences importantes ; ainsi, le FSV bénéficie de l'essentiel des recettes assises sur les revenus du capital (y compris CSG), qui sont principalement recouvrées en septembre.

Parallèlement, il ne perçoit plus de fraction de CSG assise sur les revenus d'activité et de remplacement, d'où une baisse très sensible de ces produits à fin septembre (-8,5%).

La progression de 8,6% des impôts et taxes et autres contributions sociales illustre également le changement de la structure de financement du FSV : celui-ci n'est plus affectataire d'une fraction du forfait social et de la CCSS et voit sa quote-part du produit de la taxe sur les salaires diminuer fortement. Il perçoit en revanche la quasi-totalité du prélèvement social et de solidarité sur les revenus du capital. L'évolution constatée à fin septembre est cohérente avec la prévision retenue lors de la CCSS de septembre (+9%).

La hausse des cotisations de 3,1% s'explique principalement par le changement de taux de cotisation vieillesse à compter du 1^{er} janvier et paraît conforme à la prévision de la CCSS (+3,3%).

Le solde **des branches maladie et AT-MP** au 30 septembre 2016 se rapproche du solde observé l'année dernière à la même période. La progression plus rapide des recettes, essentiellement portée par les produits de CSG, par rapport aux dépenses permet toutefois de limiter le déficit à fin septembre.

La forte progression de la CSG (+7,5%) perçue par la branche maladie est la contrepartie de la baisse observée pour le FSV : la branche maladie ne perçoit plus aucun produit au titre des prélèvements assis sur les revenus du capital (dont la CSG), mais reçoit en contrepartie une fraction plus grande de la CSG assise sur les revenus d'activité et de remplacement. Le transfert au FSV du produit du prélèvement social et du prélèvement de solidarité sur les revenus du capital se traduit également par une diminution du produit des autres contributions, impôts et taxes, à l'exception de la quote-part de taxe sur les salaires dont bénéficie la branche qui a été relevée.

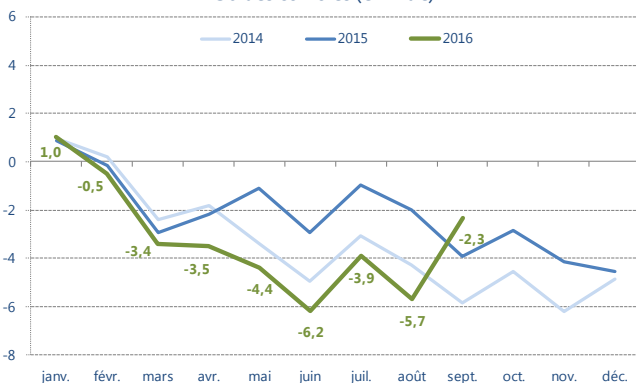
L'évolution des cotisations de +2,3%, supérieure à la prévision établie à +1,9% résulte surtout des évolutions observées à la MSA et au RSI. L'évolution sur le seul champ de la CNAV pour les branches maladie et AT-MP est conforme à la prévision (+2,8%).

Les dépenses de prestation de la CNAV, qui constituent 85% de ces dépenses, progressent également de +2,8% à fin septembre. La contribution à cette évolution est de 1,5 point pour les soins de ville de la partie maladie et de 0,7 point pour les établissements. Les dépenses de maternité, d'ASS et d'invalité contribuent pour 0,2 point chacune à cette augmentation. Ce sont les honoraires des spécialistes, des auxiliaires médicaux et les indemnités journalières qui tirent le plus à la hausse les charges de soins de ville.

La baisse de charge du poste des transferts est une conséquence de la mise en place de la protection universelle maladie (PUMA) : la CNAV n'enregistre plus de dépenses au titre de la compensation bilatérale au profit de la SNCF et de la CANSSM ; elle enregistrera cependant en fin d'exercice une charge d'intégration financière.

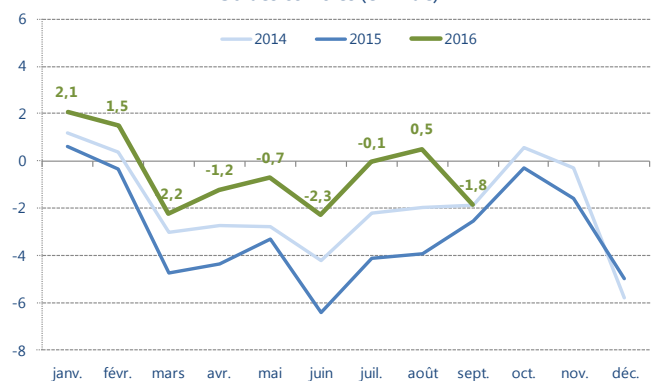
Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV •

Soldes cumulés (en Mde)



Branche Maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI) •

Soldes cumulés (en Mde)



Branche famille

en milliards d'euros	2016		Montant à fin Septembre		Sep-16 / Sep-15	poids 2016
	(p) *	%	2015	2016		
Total des dépenses	49,7	-8,6%	40,0	36,7	-8,2%	73,9%
Prestations sociales	36,5	-11,6%	31,1	27,6	-11,0%	75,7%
Transferts	10,2	0,4%	7,4	7,5	2,3%	74,0%
Charges de gestion courante	3,0	1,8%	1,5	1,5	-0,4%	50,8%
Autres charges	0,0	-390,4%	0,0	0,0	n.s.	60,6%
Total des recettes	48,7	-7,8%	37,7	35,6	-5,5%	73,2%
Cotisations sociales	30,6	-6,7%	24,1	22,9	-4,9%	74,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,5	-3,5%	0,3	0,4	6,9%	82,2%
CSG	10,0	-9,4%	8,1	7,3	-9,1%	73,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,7	-15,0%	4,9	4,6	-5,5%	69,3%
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-53,5%	-0,3	-0,3	5,7%	143,5%
Transferts	0,3	1,8%	0,2	0,2	10,9%	67,9%
Autres produits	0,7	14,9%	0,4	0,4	24,9%	62,5%
SOLDE	-1,0		-2,3	-1,1		

*: Prévisions du rapport de la CCSS de septembre 2016

Extension du champ de la publication :

Le champ de cette publication, qui avait été élargi en 2015 à la MSA et au RSI, est étendu en 2016 à de nouveaux régimes. La CNAVPL, la CNIEG, la CNRACL, la CNMSS et la CRPCEN sont ainsi intégrées dans les résultats ci-dessous. Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, cette extension du champ est présentée isolément. La section ci-dessous ajoute les données infra-annuelles de ces cinq régimes aux données de la première partie.

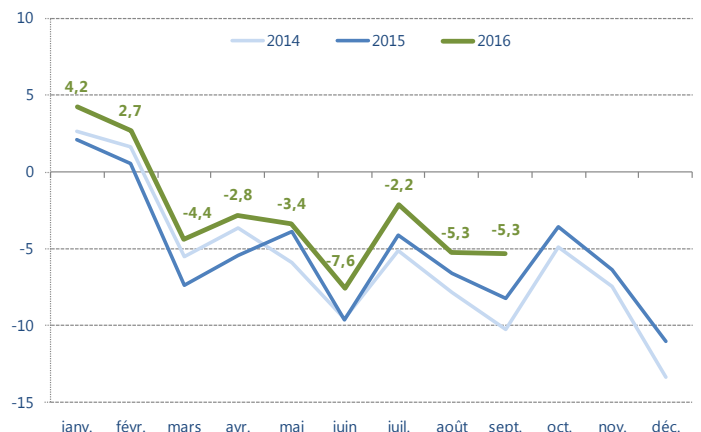
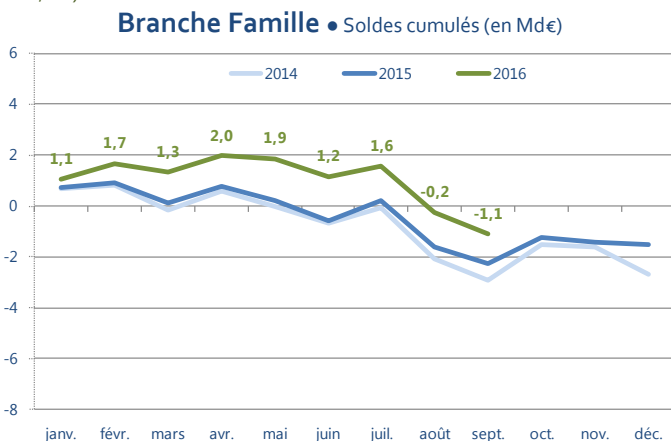
L'intégration de cinq régimes dans le champ de cette publication ne change que très légèrement les soldes mensuels tout au long de l'année et fin septembre 2016 le solde des huit régimes de base et du FSV est au même niveau que celui du régime général+MSA+RSI+FSV soit -5,3 Md€.

**Régime général, MSA, RSI, FSV
CNRACL, CNIEG, CNAVPL, CNMSS, CRPCEN**

en milliards d'euros	2016		Montant à fin Septembre		Sep-16 / Sep-15	poids 2016
	(p)*	% évol	2015	2016		
Total des dépenses	438,3	0,7%	318,1	320,2	0,7%	73,1%
Prestations sociales	390,7	0,7%	289,0	291,8	1,0%	74,7%
Transferts	34,6	0,8%	22,0	21,4	-3,1%	61,8%
Charges de gestion courante	12,9	0,6%	7,0	6,9	-1,4%	53,2%
Autres charges	0,2	-8,7%	0,1	0,2	67,3%	106,0%
Total des recettes	431,3	1,5%	309,8	314,9	1,6%	73,0%
Cotisations sociales	244,9	1,4%	177,3	180,4	1,7%	73,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	4,0	17,7%	2,4	2,5	6,2%	63,3%
CSG	89,6	3,6%	62,8	64,6	2,8%	72,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	63,1	-2,4%	47,5	47,3	-0,6%	74,9%
Charges liées au non recouvrement	-2,4	-13,4%	-1,5	-1,6	5,3%	67,3%
Transferts	27,0	-0,5%	17,9	17,9	0,4%	66,4%
Autres produits	5,2	11,6%	3,4	3,8	11,2%	73,3%
SOLDE	-6,9		-8,3	-5,3		
dont RG+MSA+RSI+FSV	-7,4		-8,8	-5,3		

Si le déficit sur le champ élargi aux cinq régimes est au même niveau que celui du champ régime général+MSA+RSI, alors qu'il le réduisait fin septembre 2015 cela vient essentiellement des recettes de cotisations de la branche vieillesse de la CNRACL qui ralentissent en 2016 et des recettes plus faibles de la CNMSS liées aux modifications de répartition de la CSG dans le cadre de la PUMA.

Régime général, MSA, RSI, FSV, CNRACL, CNIEG, CNAVPL, CNMSS, CRPCEN • Soldes cumulés (en Md€)



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère de l'économie et des finances
Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

